

# APPEL À CONTRIBUTION

**Appel à contribution pour étayer le rapport du Haut-Commissaire  
des Nations Unies aux droits de l'homme sur la lutte contre la  
discrimination, la violence et les pratiques préjudiciables à l'égard  
des personnes intersexes**

Contribution de

**La Manif Pour Tous**

*ECOSOC Special Consultative Status (2016)*

*Novembre 2024*

Soumis par :

La Manif Pour Tous  
115 rue de l'Abbé Groult  
75015 Paris  
France

La Manif Pour Tous remercie M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, pour son appel à contribution pour la préparation de son rapport examinant les lois et politiques discriminatoires, les actes de violence et les pratiques préjudiciables à l'égard des personnes présentant des variations innées des caractéristiques sexuelles.

Forte de son statut Consultatif Spécial ECOSOC depuis 2016, La Manif Pour Tous intervient très régulièrement auprès de toutes les instances de l'ONU et des États membres, notamment sur la question du droit des femmes et également la défense de l'altérité des sexes. La Manif Pour Tous est en effet convaincue que le respect de l'altérité homme/femme est le garant pour que le droit des femmes soit totalement respecté.

La Manif Pour Tous remercie le Haut-Commissaire de s'emparer du sujet du traitement des personnes présentant des variations innées des caractéristiques sexuelles. Ces pratiques ont en effet donné lieu à de nombreux abus et opérations assimilées à des mauvais traitements et ont créé un mouvement de contestation des victimes d'opérations invasives pratiquées à une époque.

Les témoignages sont nombreux, comme celui de « M » qui en avril 2019 dans le journal Slate témoigne des cinq lourdes interventions chirurgicales subies à la naissance et du traitement lourd à prendre toute sa vie.

En France, les associations se mobilisent pour appeler à l'arrêt total de ces opérations assimilées à des mutilations. Ainsi, la DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT) appelait en 2016 à leurs arrêts, suivis par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme en mai 2018 puis en juillet 2018 par le Conseil d'État.

Des pratiques dénoncées parce qu'ayant entraîné de graves traumatismes reconnus par la communauté médicales qui expliquait dans une tribune publiée dans le Monde le 4 juillet 2019 : « Il y a plusieurs décennies, la prise en charge de ces enfants n'était pas faite comme elle l'est aujourd'hui et a, dans un certain nombre de cas, entraîné des souffrances physiques et psychologiques graves. Une meilleure compréhension dans le domaine psychologique, le dialogue et l'accompagnement des parents, les progrès dans le dépistage, les examens biologiques et génétiques, et les progrès dans les techniques chirurgicales ont grandement changé la prise en charge de ces enfants. »

Ces progrès médicaux et cette nouvelle approche dans la prise en charge des patients sont cependant mal reçus par les associations de défense des personnes intersexes.

En effet, la mobilisation contre des souffrances légitimes est en réalité instrumentalisée au profit d'une idéologie du genre qui cherche à s'imposer. L'objectif sous-jacent est de sortir de la binarité sexuelle et d'obtenir la reconnaissance d'un statut intermédiaire propre aux personnes intersexes, conduisant à terme à la création d'une troisième catégorie de genre.

Cette revendication se manifeste d'abord par le glissement des termes. Auparavant appelés « intersexuation » ou « troubles du développement sexuels », certaines associations ont

réussi à imposer l'utilisation des termes tels que « variations de l'identité sexuelle » ou « différences du développement sexuel ».

En effectuant ce glissement sémantique, les groupes de pression soulignent leurs véritables objectifs : « variation » ou « différence » ne sont que des états et n'appellent en effet aucune réponse thérapeutique.

Seule une anomalie ou une pathologie nécessite une réponse thérapeutique. Nier le côté pathologique des troubles du développement sexuel ou de l'intersexuation c'est, en essayant de ne pas stigmatiser les personnes, en réalité priver ces personnes de réponses thérapeutiques adaptées à leur situation.

Dans le cas de la France, le corps médical estime que ces personnes pour lesquelles « il ne peut être assigné de sexe à la naissance » représente 0,2 pour mille sur l'ensemble de la population, comme l'explique le Comité Consultatif National d'Éthique (avis n°132).

Pour ces personnes, des interventions thérapeutiques sont nécessaires. C'est ce que souligne un collectif de 24 professeurs de médecine et chirurgiens dans une tribune publiée en juillet 2019. Ils y rappellent les progrès de la médecine dans la prise en charge de ces pathologies mais aussi l'importance, pour le développement de l'enfant, de poser des actes médicaux précoces : « cette précocité est un atout important pour que l'enfant, accompagné de ses parents informés de la situation et du projet proposé, ne soit pas marqué psychologiquement, ce qui est souvent le cas lorsqu'une chirurgie tardive est réalisée. »

Ces opérations constituent, pour les enfants concernés, non seulement un droit, celui de recevoir les traitements et soins les plus appropriés à son état de santé, comme stipulé dans le Code de la Santé Publique, mais c'est en plus une liberté fondamentale, celle de se faire soigner.

Au-delà de ces questions médicales, d'un point de vue psychologique, refuser les gestes médicaux à ces enfants atteints de troubles de développement sexuel pour les laisser choisir, c'est imposer à ces enfants de grandir sans aucune identité sexuelle, ce qui s'apparente à une violence psychique pas moindre que celle qu'on cherche à leur éviter.

C'est ce que rappellent Christian Flavigny, pédopsychiatre, et Michèle Fontanon-Missenard, psychanalyste, dans une tribune publiée dans le FigaroVox en 2019 : « Il est illusoire d'estimer qu'un enfant pourrait ainsi développer une capacité de jugement, la maturation psychique étant dépendante de l'établissement de la sexualité : on ne peut grandir enfant puis se définir garçon ou fille, l'enfant ne grandit qu'en tant que 'garçon ou fille'. Le laisser dans l'attente, c'est démissionner du rôle des adultes à son égard qui est d'assurer à l'enfance une suffisante insouciance pour découvrir le monde, c'est le livrer à l'utopie d'une décision future qui hantera en vain son éveil psychique. »

En opposition à cette logique thérapeutique, les associations de personnes intersexuées ou atteintes de « variations sexuelles » estiment que les naissances d'enfants atteints représentent entre 1,7 et 2% des naissances générales. Un nombre nettement supérieur aux

interventions ou prises en charge médicales d'enfants pour ce motif, ce qui tendrait à prouver que la majorité des cas ne poserait aucun problème d'assignation à un sexe.

Pourquoi élargir le décompte de ces naissances en adoptant une interprétation plus large de l'intersexuation ? pour « dépathologiser » les variations du développement sexuel et en faire une revendication sociale.

Cette revendication est portée par des personnes ayant subi des gestes médicaux invasifs et une médicalisation défectueuse. Les erreurs de diagnostics et de prises en charge sont dramatiques et ont des conséquences immenses sur les patients qui en sont les victimes. Mais la souffrance de ces patients ne saurait justifier en aucun cas la privation de soins pour les enfants à naître au moment où la compréhension et la prise en charge de ces pathologies s'est améliorée.

De telles revendications nuisent en réalité aux personnes intersexes dans la mesure où elle interdit toute réflexion sur la prise en charge de la pathologie, transformant les bébés atteints en victimes de batailles idéologiques qui les dépassent.

L'intersexuation et sa prise en charge ne sont pas, comme le déclare le militant Mathieu Le Mentec, un vestige de « l'hétéropatriarcat » qu'il conviendrait de faire tomber au profit d'une variations de genres infinie et de l'autodétermination complète de chaque personne.

Au contraire, La Manif Pour Tous rappelle que l'intersexuation est une pathologie médicale qui a besoin d'une réponse thérapeutique et d'une prise en charge adaptée à la naissance.

Ainsi, La Manif Pour Tous formule auprès du Haut-Commissaire les recommandations suivantes :

- Ne pas exclure à priori les traitements chirurgicaux ou hormonaux d'assignation sexuée
- Ne pas priver de soins des enfants atteints de troubles de la différenciation sexuelle
- Améliorer la prise en charge et l'accompagnement de l'enfant et de ses parents dans un parcours de soin respectueux de ses besoins
- Encourager les recherches médicales pour améliorer les réponses médicales, voire chirurgicales, aux différentes cas d'intersexuation.